



Discipline Concours Complet

Conditions de qualification pour la participation à des épreuves nationales et internationales

Catégorie	Cheval	Cavalier
CCN B Welcome	Dès quatre ans	Au min. Brevet combiné*
CCN B1	Dès cinq ans	Au min. Brevet combiné*
CCN B2	Dès cinq ans	Licence de saut
CCN B3	Dès cinq ans	Licence de saut
CCN1* CCI1*	Avoir terminé dans l'année en cours et les deux précédentes trois épreuves CCN B3 (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)	Avoir terminé dans l'année en cours et les deux précédentes trois épreuves CCN B3 (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)
CCN2* CCI2*	Avoir terminé dans l'année en cours et les deux précédentes trois épreuves CCN B3 ou CCN/CCI1* sans fautes aux obstacles dans le cross (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)	Avoir terminé dans l'année en cours et les deux précédentes trois épreuves CCN B3 ou CCN/CCI1* sans fautes aux obstacles dans le cross (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)
CCI3*-S/L	Selon conditions FEI	Selon conditions FEI
CCI4*-S/L	Selon conditions FEI	Selon conditions FEI
CCI5*-L	Selon conditions FEI	Selon conditions FEI
CCIP1*	Avoir terminé en paire dans l'année en cours et la précédente au moins une CCN B3 sans fautes aux obstacles dans le cross (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)	Avoir terminé en paire dans l'année en cours et la précédente au moins une CCN B3 sans fautes aux obstacles dans le cross (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)
CCIP2*	Avoir terminé en paire dans l'année en cours et la précédente au moins une CCIP1* sans fautes aux obstacles dans le cross (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)	Avoir terminé en paire dans l'année en cours et la précédente au moins une CCIP1* sans fautes aux obstacles dans le cross (Manifestation, lieu et date doivent être indiqués)

* Les détenteurs d'un Brevet., qui ont réussi le Brevet avant 2019, sont également admis.

Pour les départs en épreuves internationales, les cavaliers et les chevaux doivent être impérativement inscrits à la FEI.

Les exigences de qualification pour le cavalier et le cheval doivent être remplies au moment du délai d'inscription à l'épreuve inscrite.

Les qualifications du cavalier et du cheval sont indépendantes l'une de l'autre et ne doivent pas forcément être obtenues en paire (exception pour les poneys).

Pour des cas justifiés la COSEL (commission de sélection) de la discipline peut octroyer des exceptions.

Si un cheval est soumis à la « Reverse Qualification » au niveau CCI1*, c'est la COSEL qui décide des conditions d'un départ dans des épreuves FEI (selon § 522 Eventing Rules FEI).

Des points de gains et des résultats qualificatifs pour des départs en épreuves FEI peuvent aussi être obtenus lors de manifestations nationales à l'étranger.

Si le cavalier veut faire enregistrer des points ranking il faut l'annoncer à la FSSE en mentionnant le lieu, la date ainsi que les exigences du terrain et du saut de l'épreuve couru.

Approuvé par le directoire de la discipline CC en 17 novembre 2022.